

COMMUNE DE PALAVAS LES FLOTS

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Ville de Palavas les Flots
Port de Plaisance
16, boulevard Maréchal JOFFRE
34250 PALAVAS LES FLOTS

MAIRIE DE PALAVAS
COURRIER ARRIVE
29 NOV. 2019
N°.....7488.....

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

CTP Architectes
15 rue Molière
34290 SERVIAN
Tel : 06.09.71.23.25
Fax : 04.67.01.66.91
N° SIRET : 507 729 259 000 22

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

18POR38 – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'ELEVATION DE LA CAPITAINERIE DE PALAVAS LES FLOTS

■ Rappel de la procédure : **Marché à procédure adaptée inférieur à 90 000 € HT**

■ Publicité :

- Publication le 19 novembre 2018 sur la plateforme acheteur AWS ;
- Publication le 20 novembre 2018 sur Marches Online – AO n° 1848-0756 ;
- Affichage en mairie du 19.11.2018 au 13.12.2018.

■ Date et heure limites de réception des candidatures : **le 13 décembre 2018 à 12h00**

Quatre entreprises ont proposé une offre dans les délais

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **31 janvier 2019**

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : **2 ans.**

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **36 075.00 €**
- Montant TTC : **43 290.00 €**

■ Date de réunion de la Commission d'appel d'offres : **22 janvier 2019 à 11h00.**

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le 31 janvier 2019, le marché de maîtrise d'œuvre pour l'élévation de la capitainerie de Palavas-Les-Flots a été notifié à CTP Architectes. L'offre initiale du marché comprenait les études de réalisation du projet de surélévation tel qu'étudié par le bureau d'étude OCD 34. Toutefois, dès février 2019, des doutes ont été émis s'agissant de la portance du système de fondation existante. Les études de faisabilité du bureau d'étude n'ont pas pu être confirmées en raison du manque de documents exploitables. La résistance des fondations existantes restant non vérifiables, le projet d'élévation tel qu'instruit par OCD 34 ne semble pas pouvoir être réalisé.

Il est, en effet, préconisé par l'étude géotechnique, menée par le sous-traitant du prestataire, la pose de micropieux pour la surélévation en R+2 avec charges déportées à l'extérieur du bâtiment. De plus, des demandes de certificats d'urbanisme non prévues pour le marché initial ont dû être déposées. La complexité architecturale et structurelle de la capitainerie en raison du déport des charges entraîne des études complémentaires pour achever le projet et donc un surcoût de 11 500.00 € HT, selon la répartition des paiements ci-dessous, soit une augmentation de 31.88 % du montant initial du marché.

Ces doutes n'ayant pas été soulevés par les candidats au marché de maîtrise d'œuvre, la commune ne pouvait avoir connaissance de ces surcoûts. Tenant cette circonstance imprévisible et du fait de l'impossibilité de changer de titulaire pour des raisons notamment économiques, et conformément aux dispositions de l'article R.2194-2 du Code de la commande publique, la rédaction d'un avenant s'avère nécessaire afin que la poursuite et la réalisation des objectifs du marché puissent être accomplies.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐ NON ☒ OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 11 500.00 €
- Montant TTC : 13 800.00 €

Soit une augmentation de 31.88 % par rapport au montant initial du marché.

Répartition des paiements :

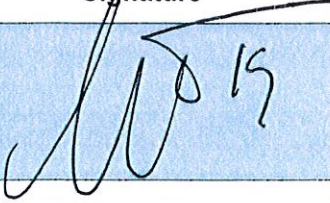
- CTP Architectes : 6 700,00 € HT
- BET DELORME : 4 800,00 € HT

Nouveau montant du marché public de Maîtrise d'œuvre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 47 575.00 €

Montant TTC : 57 090.00 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Pour la société CTP Architectes	Servian le 25/11/2019.	

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Palavas les Flots, le 13/12/2019

Signature

M. Christian JEANJEAN, Maire de Palavas les Flots

